

PROCURATION POUR UNE PERSONNE MORALE
établie en Belgique.

Le soussigné NOM et prénom :

Qualité :

dûment habilité à représenter la personne morale suivante :

NOM et forme juridique :

Numéro de T.V.A. OU de registre national :

qui est propriétaire du véhicule concerné par le formulaire de demande d'immatriculation portant le numéro de référence (code à barres) suivant :

donne par la présente procuration à la personne ci-dessous, qui appartient au personnel de la personne morale,

NOM et prénom(s) :

Rue et numéro :

Canton postal et commune :

Carte d'identité n° :

pour retirer au nom de cette personne morale, auprès des guichets de la D.I.V., le certificat et/ou la plaque d'immatriculation correspondant au formulaire de demande.

Sceau ou cachet de la personne morale,

Etabli le :

Le représentant habilité de la personne morale,

(signature)

=====

REMARQUE TRES IMPORTANTE.

Le membre du personnel devra présenter au guichet de la D.I.V. :

- 1) sa propre carte d'identité;**
 - 2) lorsque la personne morale est une société commerciale ou une association, les statuts de celle-ci. Le représentant habilité de la personne morale doit clairement apparaître dans ces statuts;**
 - 3) lorsque la personne morale est AUTRE qu'une société commerciale ou une association, tout document pouvant prouver à suffisance la qualité de son représentant habilité.**
- =====